

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU

SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE
ET DE L'ESSONNE

Délibération n°2025-33

Séance du 18 Décembre 2025

Le Conseil Syndical s'est réuni le 11 Décembre 2025 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 18 Décembre à 9h30 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communauté de Communes du Pithiverais : M.de BOUVILLE.

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : MM.DETROIT

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. DUAULT, RICHET, RIVIERE

Communauté de Communes du Pithiverais :

Délégués titulaires absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M.BEAUVALET, Mme IVALDI, MM.TESTA, DAUVILLIER, HARDOUIN, BRIE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM.GOUT, CHACHIGNON, Mme DUPRE, MM.BOURGEOIS, CHANTEAU, BRISSON

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM.MURAT, GUERTON, Mme DEFROMERIE, MM.DESBOIS, PILLETTE, COURTOIS, BERTHELOT, GAINVILLE, Mme RAUTURIER, MM.GAURAT, BOUTEILLE, BREDONTIOT, BARRIER, DELAPLANCHE, Mme LESSEUR, MM.COULON, CRISSA, VOLKRINGER, LEROY

Communauté de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM.BERTHIER, BOUARD, PERON, BARJONET, COLMAN, DAUDIER, VICECONTI, Marc GROSSIER, GUERINET, Mme COQUIL, MM.GRILLERE, MONCEAU, BROSSE, LANGUILLE, DOUILLET, Mme SERGENT, MM.PALLU, HUTTEAU.

Délégués suppléants absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M.DENIS, Mme BAUDU, MM.ROBERT, PELLE

Communauté de Commune de la Plaine du Nord Loiret : MM.BOUYSSOU, LEBRET, BESNARD, MONCEAU, DA SILVA, LOISEAU

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. EUVRARD, BARBERON, Mme LEVY, MM. BERARD, LESSEUR, BLONDEAU, LALUQUE, ROUSSEAU, ARCHENAUT, GUERTON, BREUILLARD, GIRARD, BAUER, SEVIN, Mme MASURE, MM.SUTTIN, PROFFIT, MANGEANT, DA SILVA, LACOMBE, CAILLARD, NICOLLE.

Communauté de Communes du Pithiverais : MM PERRIER, ROCHER, BOBET, Mmes GASTELLIER, VALLOIS, M LEGRAND, Mme MERCIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, M VINCENT, Mme PAILLOUX, MM SOUILAH, LAIZEAU, MOUSSINET, ALLIMONIER, TRANSON, DURAND.

Assistaient également à la réunion :

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission rivières

Lucas CLOUSEAU : technicien de rivière

Lucie RIANT MARCHAND : secrétaire/comptable

Hugo VIRETTO : chargé de mission ZH et PI

Demande de subventions pour le programme de travaux 2026

Objet : Programme de travaux de restauration pour l'exercice 2026

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 Novembre 2022 déclarant d'intérêt général et autorisant au titre de la loi sur l'eau les opérations du programme pluriannuel de restauration des rivières des bassins de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne,

Vu le Contrat de Territoire Eau Climat et Biodiversité 2026-2030 en cours de signature entre le SMORE, L'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Centre Val de Loire ;

Considérant le programme de travaux de restauration pour l'exercice 2026 suivant :

Cours d'eau	Communes	Lieu-dit	Types d'action
Rimarde	Yèvre la Ville	Au bourg	Restauration de la Rimarde
Essonne	Ondreville sur Essonne	Marais des Grands Près	Restauration de la zone humide
Œuf	Estouy	Des Bas sur la Noue Chaude	Restauration de la zone humide
Œuf	Pithiviers le Vieil	Le Monceau	Aménagement d'un sentier pédagogique

Entendu l'exposé du Président ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide

D'approuver le programme de travaux de restauration pour l'exercice 2026 ;

De solliciter pour ce programme de travaux une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Centre Val de Loire selon un plan de financement qui sera définit lors du Comité de Pilotage du CTECB ;

De solliciter un financement auprès de l'EPTB Seine grands Lacs pour les travaux de restauration de la Rimarde au bourg de Yèvre la Ville, du marais des Grands Prés à Ondreville sur Essonne et de l'Œuf à Estouy ;

De solliciter l'autorisation des financeurs pour le commencement anticipé des opérations à la complétude des dossiers ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à engager les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation de ce programme ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à signer tout acte s'y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,



Anne-Jacques de BOUVILLE